



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et
du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section 13

Marseille, le 2 février 2026

Baisse des normes, retour du civil à la PJJ et fermeture des Centres fermés :

Le retour de la PJJ que le SNPES-PJJ/FSU a toujours défendue

Le SNPES-PJJ/FSU se réjouit des annonces faites le 16 janvier, lors d'une multilatérale, par le directeur territorial de moyens supplémentaires accordés aux milieux ouverts marseillais. Moyens pour permettre un meilleur accompagnement des adolescent.es pris dans les réseaux de trafic de drogue et des mesures de prévention pour les plus jeunes.

D'autant que ces annonces arrivent dans un contexte où des réductions de budget pour la PJJ sont communiquées, où la dimension sociale du budget est amputée et où les financements du secteur associatif, pourtant indispensable à la cohésion sociale du pays et à l'accompagnement des familles suivies diminuent.

C'est donc bien que la spécificité du territoire des Bouches du Rhône a été prise en compte. Le SNPES-PJJ/FSU a répété, lors de chaque instance de concertation, que l'emprise des réseaux de stupéfiants et de prostitution sur les adolescent.es devait être considérée pour obtenir des moyens supplémentaires en renfort de professionnel.les et en attribuant la NBI à tou.tes. En effet, A Marseille, 700 mineurs sont déférés pour ILS chaque année et constituent 61 % des jeunes suivis par la PJJ sur le département. Les mineur.es sont victimes d'un traitement judiciaire plus sévère que les majeur.es avec des mesures d'éloignement de leur famille, de couvre-feu et d'incarcération comme mesure de protection.

Le DT 13 annonce un doublement des effectifs du milieu ouvert marseillais, avec la création d'une 7ème UEMO en 2027, le renfort de 70 professionnel.les. 11 éducateur.trices recrutés dès le mois de février répartis ainsi :

- **STEMO NORD** : 4 postes pour l'UEMO MICHAUD, 1 poste pour l'UEMO LE CANNET, 2 postes pour l'UEMO CHUTES-LAVIE
- **STEMO CENTRE** : 2 postes pour l'UEMO JOLIETTE, 1 poste pour l'UEAT
- **STEMO EST** : 1 poste pour l'UEMO TIMONIER

Chaque UEMO passera dès la mobilité de septembre à deux psychologues par unité.

Les autres professionnel.les seront recruté.es au fil des années à venir.



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et
du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section 13

Tous les postes annoncés sont budgétisés, ouverts aux titulaires et pérennes. Le SNPES-PJJ/FSU veillera à ce que ces renforts bénéficient à la qualité de travail des équipes, leur permettant de se stabiliser, d'avoir les moyens de penser, de prendre de la distance, d'avoir des ressources pour vaincre l'impuissance face à des familles en danger.

La DT PJJ 13 nous assure que l'arrivée dès le mois prochain des éducateur.trices de renfort permettra de faire baisser le nombre de mesures attribuées à chaque éducateur.trice. Depuis des années, le SNPES-PJJ/FSU se bat pour défendre une norme de 15 jeunes par professionnel.le afin de travailler mieux. Nous nous félicitons donc d'avoir été entendu.es.

Depuis « le recentrage au pénal » de la PJJ le SNPES-PJJ/FSU se bat et milite pour le retour du civil à la PJJ et la nécessité de réinvestir le champ de la prévention et de l'éducatif. Le SNPES-PJJ/FSU soutient donc l'attribution de mesures d'AEMO pour favoriser une intervention précoce auprès des 9-13 ans. Le SNPES-PJJ/FSU alerte par contre sur le manque de formation concernant le développement psychoaffectif de l'enfant et la protection de l'enfance et demande que ces thématiques soient à nouveau enseignées dès les formations initiales des éducateur.trices et directeurs.trices.

Le SNPES-PJJ/FSU revendique :

- **La fermeture des Centres Fermés doit être l'opportunité de penser un placement sécurisé, efficace, bienveillant, adapté aux besoins de l'adolescent.e avec les moyens financiers nécessaires**
- **L'arrivée d'éducateur.trices, psychologues, A.S.S. supplémentaires sur les UEMO pour faire baisser le nombre de jeunes accompagnés par professionnel.les**
- **La formation des équipes aux problématiques de la protection et du développement psychoaffectif de l'enfant**
- **L'adaptation des locaux à l'accueil des renforts en personnels**
- **Le retour à une formation initiale à deux ans afin d'intégrer les nouvelles compétences demandées**
- **La NBI pour tou.tes**
- **L'élargissement au niveau national du retour des mesures civiles et de la baisse des normes**